



## **Déclaration liminaire SUD éducation Paris**

### **CSA DU 17 septembre 2024**

Pour ce CSA de rentrée nous allons une fois de plus pointer les inégalités sociales qui à Paris, ville de France où la ségrégation sociale est la plus forte (5e pôle urbain ségrégué de France selon l'indice de Theil) et se cristallisent notamment autour de l'école et de l'accès à l'éducation. Environ 19 pour 100 des familles parisiennes sont en situation de pauvreté.

Nous allons d'abord revenir sur les moyens, et notamment sur l'argent public, attribué au privé. La France, est un des pays en Europe qui finance le plus sur fonds publics les écoles privées et donc attise la concurrence au service public d'éducation. En 2019, la loi dite de « confiance » qui a instauré la scolarité obligatoire à 3 ans a permis de généraliser le financement des écoles maternelles privées, en quasi-totalité catholiques, par les collectivités locales. L'État a dû compenser à hauteur de plusieurs dizaines de millions d'euros cette charge supplémentaire et a ainsi encore renforcé le séparatisme. Car oui l'enseignement privé est bien un facteur aggravant du séparatisme scolaire et social à l'œuvre dans notre pays et à Paris. Plus que jamais il faut exiger qu'aucun denier public n'aille au privé.

Le comble c'est que la fuite des classes moyennes et supérieures vers le privé constitue de plus en plus un argument pour renforcer le séparatisme scolaire dans le public. En effet, au prétexte de ne pas faire fuir les parents du public on permet que certaines écoles avec des IPS (indice de positionnement social) à plus de 130 caracolent dans certains arrondissements avec des moyennes d'effectifs par classe à moins de 20 pendant que d'autres dans des quartiers plus défavorisés se retrouvent avec des classes à 25 élèves en double niveau alors que leur IPS est bien inférieur.

Une chose est certaine : si tous les moyens attribués au privé étaient redirigés vers le public alors la fuite de certaines familles vers ces établissements serait fortement réduite, des classes pourraient ouvrir, abaissant ainsi le nombre d'élèves par classe pour une meilleure qualité d'enseignement.

**Le séparatisme social et scolaire est criant en ce qui concerne les élèves dits "à besoins spécifiques".** Les quartiers les plus ségrégués sont aussi ceux où l'offre en termes d'accès aux services de santé est la plus restreinte. Psychologues, orthophonistes, médecins qui exercent dans des centres de santé accessibles à toutes et tous financièrement sont pris d'assaut car les familles résidant dans ces secteurs n'ont pas les moyens d'aller dans le privé et de payer des dépassements d'honoraires. Tout ce qui relève du dépistage se trouve donc retardé. Dans ces mêmes quartiers les RASED et la médecine scolaire qui ont un rôle primordial à jouer se réduisent d'année en année. Dernier exemple en date : dans la circonscription 19B où toutes les écoles sont situées en REP et plusieurs font partie de zones classées

QPV, il manque toujours 1 psy scolaire et les enseignantes G et E doivent se répartir sur encore plus d'écoles que les années précédentes alors même que plusieurs sont à temps partiel non complété. Parallèlement, au CAPP du quartier il y a des dizaines d'enfants sur liste d'attente pour des prises en charge.

**Le séparatisme scolaire s'exprime aussi à travers la mise en place de la réforme du choc des savoirs.** Certain-es chef-fes d'établissement ont continué de revendiquer l'application pure et dure de cette réforme avec la création de groupes dits de besoin mais dans la réalité de niveau pour les élèves en 6e et 5e, en français et mathématiques. D'autres ont choisi d'appliquer cette réforme avec plus de souplesse, évitant la stigmatisation de certain-es élèves qui auraient été cantonné-es au groupe des faibles. Les collègues s'inquiètent déjà des conditions de rentrée 2025 si cette réforme devait se prolonger aux niveaux 4e et 3e. Cette inquiétude s'ajoute évidemment aux autres problèmes de conditions de travail : nombre d'élèves par classe, manque de remplacement, baisse de pouvoir d'achat. Les nouvelles perspectives ne sont guère réjouissantes : face à la baisse du nombre d'élèves attendue pour les prochaines années, l'inspection générale choisirait de supprimer des postes d'enseignants et fermer des classes, voire supprimer les dédoublements en GS, CP et CE1 en REP et REP+. On apprend même que "Au lieu des 12 élèves par classe initialement prévus, la « revue de dépenses » étudie les effets d'un passage à 13 jusqu'à 17 élèves par classe." Autant dire que l'académie de Paris a déjà fait ce choix puisque les écoles où les dédoublements dans ces classes-là sont au-dessus de 12 élèves par classe sont largement majoritaires et vont régulièrement jusqu'à 15 élèves par classe.

Nous avons quelques pistes peut-être pour l'Etat : récupérer l'argent des établissements privés et des uniformes, les 160 millions du SNU, cesser les réformes incessantes, supprimer le choc des savoirs et les évaluations nationales, et embaucher largement des personnels titulaires, ce qui permettrait de baisser le nombre de personnels administratifs prévus pour la gestion de la pénurie.

**Le séparatisme gangrène également le service public d'éducation en termes d'inclusion et d'aide à la scolarisation des élèves en situation de handicap.** En effet le manque d'AESH dans l'académie de Paris reste criant. Dans la plupart des établissements, il manque des AESH. Des élèves notifiés sont alors sans aide pendant des semaines, parfois l'année entière. Les enfants avec une notification d'aide mutualisée passent "à la trappe". Dans un nombre croissant d'écoles des élèves sont donc accompagné-es par des AESH privé-es recruté-es et payé-es par les familles. Évidemment cela concerne des familles qui ont les moyens de le faire. Le faible nombre d'AESH recruté-es par le service public crée donc une situation inégalitaire pour l'inclusion des élèves en situation de handicap.

Vous n'arrivez pas à recruter ? SUD éducation Paris revendique depuis des années un vrai statut de la fonction publique pour les AESH et un salaire décent. Car oui, comme pour les enseignant-es, seule une véritable revalorisation des métiers de l'éducation permettra de recruter des personnels. Actuellement pour gagner de quoi vivre dans une ville comme Paris, un-e AESH doit travailler plus de 45 heures par semaine, sous le statut du double employeur permis par la convention entre la Mairie de Paris et l'Éducation nationale.

**Le séparatisme et la ségrégation sociales vont souvent de pair avec l'asymétrie des rapports sociaux. Cette asymétrie est notamment flagrante dans le traitement fait aux personnels.**

Ainsi, nous observons une remise en cause quasi systématique concernant les signalements de comportements inappropriés de la part de personnels faisant partie de la hiérarchie, que ce soit dans le 1er ou le second degré.

Un exemple flagrant : le collègue Doisneau qui le 1er mars a dû utiliser le droit de grève pour alerter sur les dangers constitués par la venue d'un chef d'établissement connu pour des faits de harcèlement des personnels. Avant cela les personnels de Doisneau ont alerté sur la venue de ce nouveau chef d'établissement, notamment le 8 février, mais ce jour-là les personnel-les avaient été éconduit-es par le rectorat qui s'est contenté d'une vague promesse d'être attention. Lors du CSA du mardi 5 mars, nous avons évoqué le cas de ce collègue et exigé qu'aucun retrait de salaire ne soit effectué, les représentant-es du rectorat ont alors affirmé leur confiance et leur soutien à Monsieur Terrana. Quel ne fut pas notre étonnement de savoir qu'un personnel avait il y a plusieurs mois déposé une plainte contre ledit chef d'établissement et que le rectorat était au courant de cette plainte. Est-ce cela l'école dite "de la confiance" ?

Malheureusement la différence de traitement voire même la défiance des personnels d'autorité du rectorat par rapport à des agent-es qui font remonter des informations préoccupantes contre d'autres personnels qui occupent une fonction qui leur est supérieure dans la hiérarchie n'est pas isolée. Outre le fait que cela est inquiétant et crée un climat favorisant mal-être et maltraitance au travail, cela ne va pas dans le sens de relations constructives permettant de faire appliquer, avancer les droits des agent-es. Et nous sommes loin ici de la transparence érigée comme principe de l'action publique.

A ce sujet, SUD éducation Paris s'inquiète de mails reçus par notre syndicat qui remettent en cause l'action et le comportement de certain-es de nos représentant-es ou élu-es.

Le dernier en date du vendredi 13 septembre, concerne Monsieur Jean Marc Blanchais, élu au Conseil Médical à qui la DAF demande ceci : "D'une manière générale, je vous serais reconnaissant de cesser de mettre sans cesse et sans fondement en question le rôle et la légitimité des agents de la DAF. Cela nuit au bon fonctionnement de notre service public et génère un stress qui détériore grandement les conditions de travail de nos équipes.

Le bien-être des personnels et leur droit à travailler dans un environnement apaisé devraient être notre priorité à tous."

Si nous sommes bien d'accord que le bien-être des personnel et l'environnement apaisé sont une priorité, nous remarquons que dans les faits si elle n'est pas partagée ce ne sont pas les organisations syndicales qui sont en cause mais plutôt les rouages de la hiérarchie du rectorat.

En effet, est-ce la faute des syndicats si des personnels se retrouvent changés d'affectation le jour même de la pré rentrée, averti-es seulement par un mail et sans aucune forme d'excuse ?

Est-ce la faute des syndicats si des personnels subissent des retards de paiement qui les mettent gravement en difficulté ? Est-ce la faute des syndicats si les personnels dont les contrats n'ont pas été renouvelés doivent attendre plus que de raison pour recevoir les papiers leur permettant de s'inscrire à France Travail ?

Est-ce la faute des syndicats si des AESH doivent travailler plus que de raison pour gagner de quoi vivre ?

Est-ce la faute des syndicats si des agent-es travaillant pour le rectorat de Paris doivent dormir dans leur voiture ou se loger à des heures de transport de leur lieu de travail ?

Et ce la faute des syndicats s'il fait moins de 15 degrés dans des classes en hiver ou plus de 35 en été ?

Est-ce la faute des syndicats si des personnels contractuels sont remerciés sans aucune autre forme de procès qu'une remise en cause de leur manière de servir et se retrouvent dans des situations très compliquées ? E

st-ce la faute des syndicats si des dizaines de professeurs des écoles ont été dépromus sans autre forme de procès de la hors-classe en plein mois de juillet ?

Une de nos syndiquées et représentantes impliquée pour le droit à la scolarisation des mineur-es isolée-es a également été menacée oralement d'outrage commis à l'encontre d'un agent chargé d'une mission de service public.

**C'est bien pour un service public inclusif et de qualité ouverte à tous-tes que notre syndicat est impliqué, donc pour défendre un droit effectif à la scolarisation de tous-tes.** Aussi, nous ne cesserons de dénoncer le nombre insuffisant de créneaux de tests et de RDV mis en ligne pour les élèves dits EANA, le fait qu'il n'y ait pas de possibilité d'accueil physique pour les prises de RDV, pas assez de dispositifs UPE2A et que les conditions de prise en charge de la scolarité des plus fragiles des EANA ne permettent pas de suivre une scolarité dans de bonnes conditions. : gratuité des fournitures, gratuité de la cantine, gratuité du pass navigo sans avoir à avancer les 300 euros de frais, possibilité de s'inscrire dans un établissement sans référent adulte, inscription facilitée pour les enfants et jeunes qui n'ont pas de domicile stable sont des exigences sur lesquelles nous ne transigerons pas. Si certaines de ces exigences relèvent d'autres autorités que le rectorat nous attendons de celui-ci qu'il les porte haut et fort à nos côtés.

**Alors qu'on ne cesse de nous parler de baisse des effectifs de la population scolaire à Paris, on ne peut en même temps restreindre le droit d'accès à la scolarité de plusieurs centaines d'entre elles et eux sous prétexte que leur situation administrative et sociale constitue un enjeu politique et une instrumentalisation par la droite et l'extrême-droite.**

**Nous appuyons la demande du collectif des Jeunes du Parc de Belleville pour être reçu aujourd'hui en audience afin d'évoquer ces différents points.**

**Pour finir, c'est bel et bien parce que nous portons des valeurs refusant toutes les discriminations et le séparatisme économique et social à la manœuvre dans ce pays que SUD éducation appelle les personnels à se mobiliser par la grève le 1er octobre prochain.** Nous exigeons une vraie politique de justice sociale ! Le gouvernement est largement affaibli, il n'a aucune légitimité. Sa politique au service des plus riches et des extrêmes droites doit cesser. Par la mobilisation massive dans tous les secteurs, nous allons construire un rapport de force capable d'imposer des mesures pour une société plus écologique et plus juste, à commencer par l'augmentation des salaires et du SMIC, l'abrogation de la réforme des retraites et le développement de services publics inclusifs et de qualité sur tout le territoire.